

N° CP 2^e 115-07
Séance du 1^{er} Mars 2007

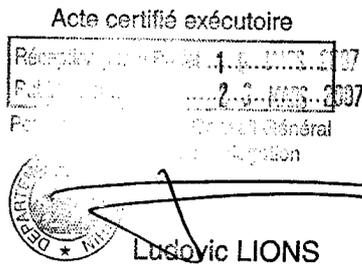
**AIDE AU CONSEIL GEODE
(GESTION OPERATIONNELLE ET DYNAMIQUE DES ENTREPRISES)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 94/I-F-201/6 du 16 février 1994 du Conseil Général relative à la participation du Département du Haut-Rhin au système GEODE,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 14 mars 1994 relative aux modalités de la participation du Département du Haut-Rhin au système GEODE,
- VU la délibération n°97/II – 201/8 du 9 juin 1997 du Conseil Général relative à la reconduction de la convention GEODE,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 23 juin 2000 relative à la reconduction de la convention GEODE,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 20 juin 2003 relative à la reconduction de la convention GEODE,
- VU les conventions des 17 mars 1994, 26 juin 1997, 29 août 2000 et 3 septembre 2003 entre le Département du Haut-Rhin et la Banque de France,
- VU la délibération n°2006/I – 2e/04 du Conseil Général des 8 et 9 décembre 2005 relative au Budget Primitif du Développement économique et universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le Président à signer les accords de participation,
- ❖ autorise le versement d'une subvention aux entreprises suivantes :
 - 1 520 € à la menuiserie A.ROELLY à BENWIHR GARE,
 - 1 520 € à KIFERM à ILLFURTH,
 - 1 520 € à AEA Architecture Etudes et Aménagements à MULHOUSE.
 - 1 520 € à la menuiserie JB BITSCH SAS à BURNHAUPT LE HAUT,
 - 1 520 € à NORMALU SAS à KEMBS,
 - 1 520 € à POLYCOMPOSITE à CERNAY,
 - 1 520 € à la BONBONNIERE SARL à SAINTE-CROIX-EN-PLAINE,
 - 1 520 € à GARHIN SA à ODEREN,
 - 1 350 € à ALEXANDER BURCKLE SA à WITTENHEIM,
 - 1 520 € à BEYER SAS à PFASTATT.
- ❖ précise que la participation départementale sera prélevée sur le programme F024 « Aides aux entreprises et organismes divers » chapitre 65, nature 6574, fonction n° 93, enveloppe n° 2678 du budget départemental.



LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
comp. délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre
.....abstentions